



PORT DE SÈTE

REDEVANCES D'ÉQUIPEMENT

Date d'application : 1^{er} janvier 2020



Port Sud de France

1 quai Philippe Régy - BP 10853 - 34201 Sète cedex
Tél : + 33 (0) 4 67 46 35 01 - Fax : + 33 (0) 4 67 46 34 07

www.sete.port.fr

TABLE DES MATIÈRES

A - ENGINS DE LEVAGE	4
Terminal agro-industriel	4
Bandes transporteuses et équipements du terminal agro-industriel	5
Portiques et grues à conteneurs	7
Autres engins de levage.....	9
Dispositions communes à tous les engins de levage.....	13
Location trémie mobile	16
Mise à disposition des personnels sur engins privés	17
B - HANGARS MARCHANDISES DIVERSES	188
Supplément pour ouverture/fermeture des hangars	18
C - INTERVENTIONS DIVERSES	18
D - TERMINAL PASSAGERS	18
Passagers embarqués ou débarqués.....	18
Véhicules embarqués ou débarqués	19
Réductions en faveur des lignes nouvelles.....	19
Réductions en faveur des lignes existantes.....	19
E - TERMINAL CROISIÈRES.....	20
Paquebots.....	20
Unités fluviales	20
F - PASSAGE AU SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire)	20
G - TERRE–PLEINS	21
Stationnement sur parking des camions et remorques	21
Marchandises diverses autres que le vrac sur le terminal vraquier.....	21
Vracs sur le terminal vraquier	21
H - FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.....	22
Fourniture d'éclairage	22
Fourniture d'énergie électrique au compteur.....	22
Branchements des conteneurs frigorifiques	22
I - POSTES ROLL-ON / ROLL-OFF	22
Postes non spécialisés pour navires utilisant leurs portes biaisées ou latérales	22
Tous postes Ro/Ro.....	23
J - POSTE A PÉNICHES	23
K - REDEVANCE DE NETTOYAGE (À la charge du navire).....	23
L - REDEVANCE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	23
M- REDEVANCE DE SURVEILLANCE.....	23

N - REDEVANCE SÛRETE	24
O - REDEVANCE POIDS-LOURDS	24
P - AUTRES REDEVANCES.....	24
Q - CARGO COMMUNITY SYSTEM	25
R - BADGE ACCES PORTUAIRE.....	25
S - PAIEMENT DES FACTURES	25

« Sauf mention contraire, l'ensemble des tarifs ci-après sont exprimés en hors taxes et seront majorés de la TVA en vigueur, et selon les règles applicables, au moment de la réalisation de la prestation de service ou de la livraison du bien ».

A - ENGINS DE LEVAGE

TERMINAL AGRO-INDUSTRIEL

	Grue Delattre quai I, à la benne	Grue Mague quai I, à la benne	Grue Eurocrane quai I, à la benne
<i>Du lundi au samedi</i>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	459,52 €	479,72 €	479,72 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	2 778,85 €	2 902,46 €	2 902,46 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	1 455,75 €	1 512,81 €	1 512,81 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3 687,34 €	3 806,30 €	3 806,30 €
<input type="checkbox"/> shift median (14h-22h)	3 238,37 €	3 382,18 €	3 382,18 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 021,94 €	1 055,59 €	1 055,59 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	463,55 €	480,38 €	480,38 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 806,04 €	1 856,51 €	1 856,51 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	510,98 €	527,80 €	527,80 €
<i>Le dimanche et les jours fériés</i>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	632,28 €	652,46 €	652,46 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	3 785,73 €	3 903,52 €	3 903,52 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	2 168,49 €	2 235,80 €	2 235,80 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 389,83 €	1 435,60 €	1 435,60 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	694,92 €	717,80 €	717,80 €
<i>Réduction en cas d'attente (voir page 13)</i>			
<input type="checkbox"/> à l'heure	283,38 €	300,20 €	300,20 €

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	155,19 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	221,39 €

BANDES TRANSPORTEUSES ET ÉQUIPEMENTS DU TERMINAL AGRO-INDUSTRIEL

<p>Ce tarif couvre le déchargement de produits pour stockage dans le parc du terminal vraquier. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et du stockeur.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,25 €
<p>Ce tarif couvre le chargement sans pesage de produits stockés sur le parc du terminal vraquier vers une péniche. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,93 €
<p>Ce tarif couvre le déchargement de produits (vrac agro) pour stockage sous hangar. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et de la tour de pesage import.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,54 €
<p>Ce tarif couvre le déchargement de produits (vrac agro) brouettés par camion. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et des boisseaux.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,56 €
<p>Ce tarif couvre le transbordement direct d'une partie du chargement d'un navire de produits (vrac agro) vers une péniche alors que la partie principale de ce chargement est acheminé vers les hangars de stockage par le réseau des bandes transporteuses. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses du poste à péniches, du by pass et de la tour de pesage export.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,61 €
<p>Ce tarif couvre le transbordement direct sans pesage du chargement d'un navire (vrac agro) vers une péniche. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,85 €
<p>Ce tarif couvre le transbordement direct avec pesage du chargement d'un navire (vrac agro) vers une péniche. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et de la tour de pesage export.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	1,16 €

<p>Ce tarif couvre le déchargement sans pesage de produits (engrais) pour stockage sous hangar. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,29 €
<p>Ce tarif couvre le déchargement sans pesage de produits (vrac agro) pour stockage sous silo ou hangar. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses réversibles.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	0,21 €

majoration en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	206,91 €
majoration en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	221,39 €

Suppléments terminal agro-industriel	
<input type="checkbox"/> <i>du lundi au samedi</i>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	708,86 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	197,92 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	57,72 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h) du lundi au vendredi	522,50 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	98,96 €
<input type="checkbox"/> <i>le dimanche et les jours fériés</i>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	789,68 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	451,25 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	269,15 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	134,58 €

PORTIQUES ET GRUES À CONTENEURS

	Grue Liebherr quai E avec spreader	Portique Liebherr quai E
Le tarif couvre la location des spreaders, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée.		
du lundi au samedi		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h		591,67 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 708,34 €	3 500,12 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 550,35 €	2 002,68 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3 387,33€	4 162,59€
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1 778,40 €	2 224,73 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 103,74 €	1 369,23 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	400,11 €	536,60€
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 719,88 €	2 116,56 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	444,77 €	580,13 €
le dimanche et les jours fériés		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h		706,65 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	3 479,80 €	4 252,75 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 993,86 €	2 434,92 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 501,07 €	1 862,16 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	604,87 €	788,97 €
réduction en cas d'attente (voir page 13)		
<input type="checkbox"/> à l'heure	230,54 €	371,15 €

	Portique Eurocrane quai E
<input type="checkbox"/> part fixe à l'heure	340,43 €
<input type="checkbox"/> part variable au mouvement	10,58 €
<p>Le tarif s'entend pour des prestations fournies du lundi au samedi soit en shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h) soit en vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h). Pour les autres plages de travail, le tarif ci-dessus est appliqué avec les suppléments ci-dessous.</p> <p>Le tarif couvre la location des spreaders, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée.</p> <p>Les mouvements correspondent aux déplacements du spreader en charge dans le sens bord vers quai ou quai vers bord. Les charges prises en compte sont les conteneurs en single ou en twin, les panneaux de cale et les conteneurs de stacking. Un shifting bord/bord est enregistré pour un mouvement tandis qu'un shifting bord/quai/bord est enregistré pour deux mouvements.</p> <p>Les mouvements des conteneurs hors gabarit nécessitant la pose de chaînes ou rallonges n'excèdent pas 5% du nombre total des mouvements.</p> <p>Les chargements particuliers (bateaux, colis lourds, etc.) font l'objet d'un devis et d'une facturation spécifique.</p>	
<i>du lundi au samedi</i>	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	121,75 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	803,14 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	412,11 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	55,81 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	545,43 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	100,00 €
<i>le dimanche et les jours fériés</i>	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	245,61 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	894,70 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	516,12 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	560,46 €

<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	135,99 €
<i>réduction en cas d'attente (voir page 13)</i>	
<input type="checkbox"/> à l'heure	214,79 €

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	210,00 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	224,71 €

AUTRES ENGIN DE LEVAGE

	Grue Mague quai G à la benne	Grue Mague 8T3 quai G au crochet	Grue Peiner 5 Quai G au crochet
Le tarif couvre la location des bennes, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée.			
<i>du lundi au samedi</i>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	205,91 €	179,00 €	183,23 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	1 278,31 €	1 081,30 €	1 106,00 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	669,88 €	536,36 €	590,09 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2 139,54 €	1 850,66 €	2 007,24 €
<input type="checkbox"/> shift median (14h-22h)	1 469,52 €	1 247,82 €	1 276,47 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	581,82 €	536,97 €	544,03 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	246,71 €	224,29 €	227,82 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	936,36 €	869,08 €	879,67 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h ; 3h-4h)	290,92 €	268,47 €	272,01 €
<i>le dimanche et les jours fériés</i>			

<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	366,90 €	339,99 €	344,24 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	2 231,09 €	2 074,11 €	2 098,81 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	1 279,78 €	1 190,05 €	1 204,18 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	791,27 €	730,26 €	739,87 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	395,64 €	365,13 €	369,94 €
<i>réduction en cas d'attente (voir page 13)</i>			
<input type="checkbox"/> à l'heure	78,79 €	56,36 €	59,90 €

	Grue Liebherr quais G/E/I à la benne	Grue Liebherr quais G/E/I au crochet
Le tarif couvre la location des bennes, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée.		
<i>du lundi au samedi</i>		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	445,93 €	431,11 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 653,72 €	2 567,61 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 529,47 €	1 469,77 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3 365,68 €	3 279,15 €
<input type="checkbox"/> shift median (14h-22h)	3 068,97 €	2 969,03 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 155,04 €	1 130,31 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	418,41 €	406,06 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 444,10 €	1 425,91 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	465,17 €	452,85 €
<i>le dimanche et les jours fériés</i>		

<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	577,10 €	562,29 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	3 462,66 €	3 375,55 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 983,80 €	1 934,36 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 570,70 €	1 537,21 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	632,68 €	615,87 €
<i>réduction en cas d'attente (voir page 13)</i>		
<input type="checkbox"/> à l'heure	240,58 €	228,22 €

	Grue Reggiane quai E au crochet	Grue Noell quai E au crochet
Le tarif couvre l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée.		
du lundi au samedi		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	335,59 €	372,34 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	2 098,84 €	2 209,10 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	1 086,94 €	1 264,33 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2 896,03 €	3 110,33 €
<input type="checkbox"/> shift median (14h-22h)	2 410,33 €	2 555,88 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	797,98 €	859,20 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	354,80 €	385,41 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 260,57 €	1 352,41 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h ; 3h-4h)	398,98 €	495,59 €
le dimanche et les jours fériés		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	496,61 €	533,32 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	2 987,59 €	3 201,79 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	1 712,06 €	1 852,86 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 085,94 €	1 168,51 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	542,61 €	584,25 €
réduction en cas d'attente (voir page 13)		
<input type="checkbox"/> à l'heure	187,00 €	217,48 €

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	157,52 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	224,72 €

DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES ENGIN DE LEVAGE

Délai de prise de commande

En application du contrat social, les commandes d'outillages doivent être passées :

- la veille avant 17 heures pour le lendemain
- avant midi le jour même pour une commande de vacation spéciale
- le vendredi avant 17 heures pour le week-end et le lundi suivants

Dans le cas de non-respect de ces délais, un supplément de 50% du montant de la commande sera appliqué.

Dans le cas d'une commande d'engins mal dimensionnée qui oblige à une réorganisation des équipes et/ou une descente d'astreinte, il sera fait application d'un supplément :

- de 25% sur les shifts après 20h en semaine
- de 50% du tarif le dimanche

Attentes

En cas d'inutilisation de l'engin commandé pour des raisons d'intempéries (impossibilité de conduire l'engin), de retard navire ou d'opérations terminées avant la fin de la plage de travail, la réduction mentionnée dans le tarif propre à chacun des engins est pratiquée.

Cette réduction est appliquée par l'exploitant du port au prorata de la durée d'attente justifiée par la remise de la time sheet du navire contresignée par le manutentionnaire et le capitaine du navire.

Cette disposition n'est pas applicable pour les commandes d'heures isolées entre 6h et 20h.

Pannes des engins de levage

En cas de panne continue d'une durée supérieure à une heure, l'engin n'est pas facturé durant la durée de la panne.

En cas de pannes discontinues d'une durée de plus d'une heure sur une plage de travail commandée de quatre heures ou de plus d'une heure trois quarts sur une plage commandée de sept heures, la non facturation de l'engin est laissée à l'appréciation de l'exploitant du port en fonction des circonstances des pannes et de leur incidence sur le déroulement des opérations de manutention de l'escale.

La non facturation des engins en cas de panne est soumise à la remise à l'exploitant du port de la time sheet du navire contresignée par le manutentionnaire et le capitaine du navire.

Dédits	
En cas d'annulation de commande d'engins publics ou d'engins privés pour quelque motif que ce soit, indépendante de l'exploitant du port :	
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) du lundi au vendredi	
<input type="checkbox"/> par engin décommandé	92,22 €
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) le samedi	
<input type="checkbox"/> pour les bandes transporteuses, la grue Noell avec spreader, les portiques à conteneurs, par engin décommandé	184,45 €
<input type="checkbox"/> pour les autres grues par engin décommandé	161,40 €
En vacation (18h-22h)	
<input type="checkbox"/> par engin décommandé	322,78 €
En vacation spéciale (20h-23h)	
<input type="checkbox"/> par engin décommandé	359,67 €
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) le dimanche	
<input type="checkbox"/> pour une décommande la veille, par engin décommandé	125,16 €
<input type="checkbox"/> pour une décommande le jour même, par engin décommandé	737,80 €

Défenses du poste E3

Mise à disposition de défenses au poste E3 dans le cas des escales de navire avec un tirant d'eau supérieur à 11 m. La mise en place est assurée par l'utilisateur.

- à l'escale

Ce tarif s'applique du lundi au vendredi de 6 heures à 20 heures.

Un supplément de 25% sera appliqué en dehors de ces jours et de cette plage horaire.

869,43 €

Déplacement des engins de levage

Tarif appliqué pour le déplacement des engins de levage à la demande de l'utilisateur dans le cas où une grue ne peut être fournie sur le quai demandé.

- forfait

105,40 €

suppléments

- du lundi au vendredi en vacation spéciale (20h-23h)

486,93 €

- le samedi matin en vacation (8h-12h)

405,79 €

- le samedi après-midi en vacation (14h-18h)

507,23 €

- le dimanche et les jours fériés en vacation (8h-12h)

438,52 €

- le dimanche et les jours fériés en vacation (14h-18h)

548,15 €

LOCATION TREMIE MOBILE

	TREMIE MOBILE
<i>du lundi au samedi</i>	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	48.69 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	300.00 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	154.25 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	390.69 €
<input type="checkbox"/> shift median (14h-22h)	348.69 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	108.29 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	48.74 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	191.35 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h ; 3h-4h)	54.14 €
<i>le dimanche et les jours fériés</i>	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	66.99 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	401.10 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	229.82 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	147.27 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	73.63 €
<i>réduction en cas d'attente (voir page 13)</i>	
<input type="checkbox"/> à l'heure	30.03 €

Éclairage des grues ou portiques

<input type="checkbox"/> à l'heure et à l'engin	2,33 €
---	--------

MISE À DISPOSITION DES PERSONNELS SUR ENGIN PRIVÉS

	Engins Privés
<i>du lundi au samedi</i>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	523,43 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	228,66 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	1 104,67 €
<input type="checkbox"/> shift median (14h-22h)	633,91 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	295,10 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	116,82 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	442,67 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h ; 3h-4h)	147,55 €
<i>le dimanche et les jours fériés</i>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h ; 13h-20h)	1 246,63 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h ; 14h-18h)	671,02 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	401,35 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h ; 18h-19h)	200,68€
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	157,52 €
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	224,71 €

B - HANGARS MARCHANDISES DIVERSES

- franchise de 5 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export
- pour les 15 jours suivants à l'import ou les 15 jours précédents à l'export, le m² **1,29 €**
- au-delà à l'import ou en deçà à l'export, par mois indivisible, le m²/mois **2,58 €**

A l'année, dans le cas d'un hangar loué en totalité, facturation à partir du 1^{er} jour, selon les termes d'une convention de location passée avec l'usager

- le m²/mois **2,07 €**

Pour les hangars ouverts sur au moins deux côtés, tarifs ci-dessus minorés de **30%**

SUPPLÉMENT POUR OUVERTURE/FERMETURE DES HANGARS

- pas de supplément en semaine (6h-20h)
- en semaine, en dehors des heures ci-dessus, le samedi, le dimanche et les jours fériés, devis sur demande

C - INTERVENTIONS DIVERSES

Les interventions diverses du personnel de l'exploitant du port avec usage ou non des outillages, équipements ou installations du port, s'effectuent sur devis à la demande.

D - TERMINAL PASSAGERS

PASSAGERS EMBARQUÉS OU DÉBARQUÉS

- par passager **1,99 €**

Ne sont pas soumis à la redevance sur les passagers :

- les enfants âgés de moins de quatre ans,
- les militaires voyageant en formations constituées,
- le personnel de bord,
- les agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit,
- les agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord.

Bénéficient d'un abattement de 50% :

- les enfants âgés de quatre à douze ans.

Remboursement des frais réels engagés par le port pour accueillir le navire de croisière suite à l'annulation d'une escale du fait de la compagnie au réel.

<input type="checkbox"/> annulation plus de 24 heures avant le jour d'escale prévu	gratuit
<input type="checkbox"/> par navette, en cas d'annulation moins de 24 heures avant le jour d'escale prévu	504,19 €
<input type="checkbox"/> par navette, annulation le jour même	1 259,40 €

VÉHICULES EMBARQUÉS OU DÉBARQUÉS

<input type="checkbox"/> par véhicule à deux roues	1,63 €
<input type="checkbox"/> par voiture de tourisme	3,39 €
<input type="checkbox"/> par caravane ou remorque en sus du véhicule	1,70 €
<input type="checkbox"/> par camping-car	5,20 €
<input type="checkbox"/> par remorque	4,47 €
<input type="checkbox"/> par autocar	28,29 €
<input type="checkbox"/> par fourgon	4,47 €

Le fret roulant (enregistré sur le manifeste cargo) n'est pas soumis aux redevances d'équipement relatives au terminal passagers.

RÉDUCTIONS EN FAVEUR DES LIGNES NOUVELLES

Les lignes pour passagers et fret roulant nouvellement créées bénéficient des réductions suivantes portant sur l'ensemble des redevances d'équipement ci-dessus relatives au terminal passagers :

- réduction de 50% la première année au-delà de 25.000 passagers
- réduction de 50% la deuxième année au-delà de 35.000 passagers
- réduction de 50% la troisième année au-delà de 45.000 passagers

Les réductions sont appliquées par opérateur sur le trafic cumulé des lignes qu'il opère au départ du port de Sète lorsque ces lignes sont desservies par les mêmes navires, toute nouvelle ligne traitée par ces navires bénéficiant alors du taux de réduction appliqué aux lignes précédemment ouvertes.

RÉDUCTIONS EN FAVEUR DES LIGNES EXISTANTES

Les lignes pour passagers et fret roulant existantes bénéficient des réductions suivantes portant sur la redevance passagers :

- réduction de 40% par passager supplémentaire au-delà de 100.000 passagers
- réduction de 60% par passager supplémentaire au-delà de 120.000 passagers
- réduction de 80% par passager supplémentaire au-delà de 150.000 passagers

Les réductions sont appliquées par opérateur sur le trafic cumulé des lignes qu'il opère au départ du port de Sète. Cette réduction n'est pas cumulable avec les réductions en faveur des lignes nouvelles.

E - TERMINAL CROISIÈRES

PAQUEBOTS

- La redevance terminal croisières est appliquée aux paquebots en fonction du quai d'accostage :
 - par escale de paquebot au duc d'Albe 414 €
 - par escale de paquebot au quai d'Alger ou quai du Maroc 414 €
 - par escale de paquebot sur les autres quais de Port de Commerce 534,97 €
- Redevance par passager (hors quai du Maroc et quai d'Alger) 1,50 €
- Remboursement des frais réels engagés par le port pour accueillir le navire de croisière suite à l'annulation d'une escale du fait de la compagnie

UNITÉS FLUVIALES

Pour les unités pratiquant la croisière fluviale, la redevance terminal croisières est perçue sur les passagers embarqués ou débarqués.

- par passager et par jour 4,21 €

La redevance ne comprend pas l'utilisation de la gare maritime dans le cas d'un accostage au quai d'Alger ou au quai du Maroc.

F - PASSAGE AU SIVEP (SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE ET PHYTOSANITAIRE)

Inspection au Point d'Inspection Frontalier (PIF) pour ce qui concerne les opérations de contrôle des produits alimentaires à destination des consommations humaines et animales :

- par lot ayant donné lieu à inspection et délivrance du Document Vétérinaire Commun d'Entrée (DVCE) 21,38 €

Inspection au Point d'Entrée Communautaire (PEC) et Point d'Entrée Désigné (PED) pour ce qui concerne les inspections phytosanitaires

- par lot (DCE) ayant donné lieu à inspection des services phytosanitaires 21,48 €

Tarif du stockage en cas de consignation de marchandises dans les locaux du PIF/PEC (y compris conteneurs)

- par palette et par jour 0,76 €

Définition lot : *quantité de matière à usage alimentaire livrée en une seule fois et ayant des caractéristiques uniformes telles que même origine, même producteur, même variété, même emballer, même type de conditionnement, même marque, même expéditeur...*

□ par conteneur reefer complet consigné et par jour

19 €

G - TERRE-PLEINS

La déclaration de stockage doit être déposée, avant le début des opérations, au Service Exploitation de l'exploitant du port qui en définira l'emplacement. En cas de défaut de déclaration, une pénalité de 10% sera appliquée.

Le stockage est interdit sur le bord à quai jusqu'à 30 m

STATIONNEMENT SUR PARKING DES CAMIONS ET REMORQUES

Redevance de stationnement sur parking des camions, remorques, semi-remorques et remorques portuaires (mafis) ne faisant pas l'objet de transactions commerciales (même si leurs cargaisons font l'objet d'une transaction commerciale)

□ franchise de 15 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export

□ par jour postérieur à l'import ou antérieur à l'export, l'unité

10,13 €

MARCHANDISES DIVERSES AUTRES QUE LE VRAC SUR LE TERMINAL VRAQUIER

Tarifification au mois indivisible

□ franchise de **5 jours** à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export

□ le premier mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m² /mois

0,42 €

□ le deuxième mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m²/mois

0,65 €

□ à partir du troisième mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m²/mois

1,25 €

A l'année, facturation à partir du 1er jour, selon les termes d'une convention de location passée avec l'utilisateur

□ le m²/mois.

0,63 €

Pour l'exportation de bois franchise de 15 jours avant la date programmée de début de chargement du navire.

Pour l'importation de bois franchise de 2 mois à compter de la date de déchargement du navire.

VRACS SUR LE TERMINAL VRAQUIER

Terre-pleins directement accessibles par le stockeur du parc de stockage du terminal vraquier.

- | | |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> le premier et deuxième mois suivants, le m ² /mois | 0,49 € |
| <input type="checkbox"/> à partir du troisième mois suivant, le m ² /mois | 0,65 € |
| <input type="checkbox"/> à partir du quatrième mois suivant, le m ² /mois | 1,24 € |

H - FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

FOURNITURE D'ÉCLAIRAGE

Tarifs par mât d'éclairage :

- | | |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> terminal vraquier (2 mâts), à l'heure par mât | 2,80 € |
| <input type="checkbox"/> quai H poste ro/ro (5 mâts), à l'heure par mât | 5,12 € |
| <input type="checkbox"/> quai G (3 mâts), à l'heure par mât | 2,76 € |
| <input type="checkbox"/> quai E (projecteurs en façade du terminal frigorifique poste E1/E2) | 2,46 € |
| <input type="checkbox"/> quai E (projecteurs en façade du terminal frigorifique poste E3) | 1,41 € |

Ces tarifs sont basés sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins et sur les puissances de chaque mât.

FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU COMPTEUR

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> le kWh | 0,23 € |
|---------------------------------|---------------|

Le tarif est basé sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins.

BRANCHEMENTS DES CONTENEURS FRIGORIFIQUES

Branchement sur armoires spécialisées

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> le kWh | 0,31 € |
|---------------------------------|---------------|

Le tarif est basé sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins.

I - POSTES ROLL-ON / ROLL-OFF

POSTES NON SPECIALISÉS POUR NAVIRES UTILISANT LEURS PORTES BIAISES OU LATÉRALES

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> la touchée | 182,43 € |
|-------------------------------------|-----------------|

TOUS POSTES RO/RO

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> la touchée | 364,85 € |
|-------------------------------------|-----------------|

J - POSTE A PÉNICHES

- | | |
|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Utilisation du poste à péniche | 182,23 € |
|---|-----------------|

K - REDEVANCE DE NETTOYAGE (À LA CHARGE DU NAVIRE)

La redevance de nettoyage est appliquée à tous les navires, sauf :

- les navires traités au sealine
- les navires transbordeurs, car-ferries, paquebots et navires porte-conteneurs

- | | |
|--|-------------------|
| <input type="checkbox"/> à la tonne embarquée ou débarquée | 0,19 € |
| <input type="checkbox"/> maximum de perception pour tous les navires à l'exception des navires de vracs liquides | 4 000,86 € |
| <input type="checkbox"/> maximum de perception pour les navires de vracs liquides | 500,25 € |

La redevance nettoyage s'applique uniquement aux déchets non classés dangereux au sens de la réglementation en vigueur. Pour les marchandises dangereuses elles feront l'objet d'une redevance spécifique en fonction de la dangerosité du produit (fiche produit transmise par le manutentionnaire).

L - REDEVANCE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

La redevance au titre de l'environnement est applicable aux vracs solides nécessitant des traitements spécifiques pour la préservation de l'environnement :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> à la tonne | 0,54 € |
|-------------------------------------|---------------|

M - REDEVANCE DE SURVEILLANCE

La redevance de surveillance est appliquée à tous les navires, sauf :

- les navires traités au sealine
- les navires transbordeurs, car-ferries ,paquebots traités au quai d'Alger ou au quai du Maroc et navires porte-conteneurs

- | | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> par navire, à la tonne embarquée ou débarquée | 0,32 € |
| <input type="checkbox"/> par passager sauf catégories non soumises à la redevance par passager au titre du terminal passagers | 0,30 € |

- | | |
|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> par véhicule embarquant ou débarquant des car-ferries, sans distinction de type | 0,30 € |
| <input type="checkbox"/> maximum de perception pour les navires de vracs solides, de vracs liquides et de marchandises diverses | 1 669,96 € |

N - REDEVANCE SÛRETE

La redevance sûreté est applicable aux navires nécessitant la mise en place systématique d'une Zone d'Accès Restreint (ZAR) en conformité avec le code ISPS. Elle est appliquée sur la durée de présence à quai du navire au cours de laquelle la ZAR est activée.

Pour les paquebots

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale au quai d'Alger ou au quai du Maroc | 19,46 € |
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale sur les autres quais du port de commerce | 38,94 € |

Pour les transbordeurs, les car-ferries, les ro-pax

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale sur les postes à quai du bassin Orsetti | 23,42 € |
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale sur les postes à quai du môle Masselin | 23,42 € |
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale sur le poste à quai G3 du bassin Colbert opéré via la gare maritime | 64,69 € |
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale sur le poste à quai G3 du bassin Colbert opéré via le quai D | 71,57 € |
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale sur le poste à quai E3 du bassin Colbert opéré via la gare maritime | 99,49 € |

Pour les porte-conteneurs

- | | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale | 32,79€ |
|---|---------------|

En cas de nuit passée au port, une réduction de 10% est appliquée sur l'ensemble de l'escale

Pour les navires opérant des marchandises dangereuses

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> par heure d'escale | 19,29 € |
|---|----------------|

O - REDEVANCE POIDS-LOURDS

Une redevance poids-lourd est appliquée à tout camion entrant dans le port, assurant un transport sans lien avec le trafic maritime.

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> Vignette mensuelle par camion | 50 € |
|--|-------------|

P - AUTRES REDEVANCES

Canalisations enterrées (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers

- au mètre linéaire et par an 11.26 €
- minimum de perception 560.94 €

Canalisations aériennes (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers

- au mètre linéaire et par an 13,52 €
- minimum de perception 673,13 €

Pour la location de fibres optiques entre deux ou plusieurs points situés dans le port de commerce :

- pour deux brins, par an et par mètre 0,45 €
- pour quatre brins, par an et par mètre 0,80 €
- location de fourreaux 2€ /ml/an

Q - CARGO COMMUNITY SYSTEM

Le Cargo Community System AP+ est un guichet unique électronique portuaire qui automatise, agrège, optimise et sécurise les processus métiers de certains acteurs portuaires. Il permet notamment la dématérialisation des procédures de dédouanement et des droits de port, de centraliser les informations, de mettre en cohérence les procédures internationales et d'assurer la traçabilité des marchandises. L'utilisation du logiciel fera l'objet d'un contrat entre Port Sud de France et chaque utilisateur.

Les modalités d'utilisation et de tarification du CSS AP+ sont les suivantes :

Applicable à chaque escale de navires > ou = 10 tonnes.

1 - Redevance d'utilisation à l'ATP (Annonce de Transport Physique à l'escale)

- Agents/consignataires 100 €

2 - Redevance d'utilisation à l'AMQ (Avis de Mise à quai)

- Transitaires/déclarants 3 €

3 - Droits d'adhésion : 1 000 €

Les paquebots et les ferry passagers ne sont pas redevables de la redevance AP+. Pour les ferries seul le frêt marchandise est redevable. (remorques, engins TP etc..)

R - BADGE ACCES PORTUAIRE

- Badge 20€

S - PAIEMENT DES FACTURES

En cas de factures de redevances d'équipement non contestées et non payées dans un délai de 45 jours fin de mois, et après l'envoi par les services financiers d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse, l'exploitant du port se réserve le droit de suspendre la fourniture de tout équipement et de tout service, sans préavis.